

Communiqué

Le 29 mai 2007

Transparence : La commissaire Ann Cavoukian exhorte le gouvernement de l'Ontario à publier toutes les soumissions reçues pour des contrats du gouvernement

Ann Cavoukian, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, affirme que les fonctionnaires ne respectent pas la note de service que le premier ministre McGuinty a envoyée aux ministres et aux sous-ministres leur demandant de chercher à améliorer l'ouverture et la transparence du gouvernement.

M^{me} Cavoukian, qui a rendu public son [rapport annuel de 2006](#) aujourd'hui, fonde sa critique sur le genre d'appels que son bureau reçoit lorsque des organismes gouvernementaux refusent de divulguer les renseignements demandés. « Dans certains cas, soutient la commissaire, les organismes provinciaux ont rejeté des demandes d'accès à des renseignements **pratiquement identiques** à ceux dont la divulgation avait été ordonnée dans des appels antérieurs. C'est ce qui se passe par exemple dans le cas des contrats gouvernementaux. Ma position est sans équivoque : les contrats de fourniture de produits et de services devraient être **systématiquement divulgués**. Malgré la note de service du premier ministre et les ordonnances que le CIPVP a rendues à cet effet, on continue de refuser l'accès à ces renseignements de base. »

Pour s'attaquer à ce problème, la commissaire fait une recommandation générale exhortant le gouvernement à rendre le système d'approvisionnement de l'Ontario plus transparent. Citant la Colombie-Britannique en exemple, M^{me} Cavoukian presse le gouvernement d'afficher les soumissions retenues pour chaque contrat adjudiqué par un organisme du gouvernement provincial dans un site Web, accessible au public. En outre, pour faire en sorte que tout le processus soit transparent, les soumissions qui n'ont pas été retenues devraient être affichées à côté de celle qui a été retenue.

« Cette méthode pourrait paraître révolutionnaire pour les habitués du vieux modèle des approvisionnements publics, où tout se fait dans le secret, mais les Ontariennes et Ontariens méritent un processus transparent et responsable, a ajouté la commissaire. À cette fin, le gouvernement doit adopter une politique *exigeant* la divulgation de toutes les soumissions retenues *et* non retenues. Cette politique s'appliquerait à toutes les demandes de propositions et à tous les appels d'offres lancés par le gouvernement. »

« Nous attendons la réponse du premier ministre. »

CULTURE DE LA VIE PRIVÉE

Dans son rapport, M^{me} Cavoukian fait d'autres recommandations, dont les suivantes :



Créer une culture de la vie privée. « Il est impératif, a-t-elle souligné, que les organismes du gouvernement provincial et des administrations municipales ainsi que les dépositaires de renseignements sur la santé créent une culture de la vie privée. » Elle cite en exemple « un incident très regrettable » qui est survenu à l'Hôpital d'Ottawa. Une patiente avait spécifiquement demandé que les renseignements concernant son hospitalisation ne soient pas dévoilés à son mari, dont elle était séparée, et à la petite amie de ce dernier, une infirmière de l'hôpital. Or, elle a appris plus tard que l'infirmière en question avait accédé à plusieurs reprises aux renseignements personnels sur la santé qui la concernaient.

« À moins que des politiques de respect de la vie privée ne soient intégrées dans les activités quotidiennes de l'hôpital ou d'un organisme gouvernemental, elles seront inefficaces, a poursuivi la commissaire. Les organismes qui sont visés par les trois *Lois* ontariennes sur la protection de la vie privée doivent non seulement renseigner leur personnel sur ces *Lois* ainsi que sur leurs politiques et pratiques en matière de renseignements, mais ils doivent également intégrer le respect de la vie privée dans leur culture institutionnelle. Les membres du personnel doivent comprendre les graves conséquences que peut avoir une atteinte à la vie privée. »

IDENTITÉ

Parmi les grands thèmes qu'explore le rapport annuel, on relève *Identité, CIPVP et l'avenir de la protection de la vie privée en Ontario*. « Les renseignements identificatoires désignent une catégorie spéciale de données sensibles que les organismes doivent traiter comme un atout et un passif et gérer en fonction de principes et avec transparence, plus que jamais auparavant, a soutenu la commissaire. Nous ne pourrions peut-être pas revenir aux classeurs verrouillés d'antan, mais nous pouvons imposer des limites quant aux renseignements identificatoires que les organismes peuvent recueillir, utiliser et divulguer, donner certains droits aux particuliers que les organismes devront respecter et tenir ces organismes responsables des mesures qui ont des répercussions négatives sur la vie privée des particuliers et la sécurité de nos libertés. »

SITES DE RÉSEAUTAGE EN LIGNE

La commissaire avise également les étudiantes et étudiants des universités et les élèves du secondaire qu'ils doivent examiner attentivement toutes les répercussions avant d'afficher des renseignements personnels dans les sites de réseautage en ligne. M^{me} Cavoukian a rencontré des étudiantes et étudiants universitaires et a pris la parole dans plusieurs écoles secondaires et universités. Elle a également publié une brochure intitulée *Naviguez sans perdre le nord -- Protection de la vie privée : Faites des choix éclairés*, élaborée de concert avec des responsables du site de réseautage social Facebook. « Il est important que les étudiantes et étudiants prennent le temps de faire des choix éclairés au sujet des sites qu'ils utilisent, des renseignements qu'ils affichent et des personnes à qui ils décident de communiquer ces renseignements, a déclaré la commissaire. Il est toujours préférable d'agir avec circonspection quand on est en ligne. »

DÉCISIONS JUDICIAIRES

Par ailleurs, le rapport annuel fait état de plusieurs décisions judiciaires cruciales. Ainsi, dans deux décisions clés rendues à la fin de 2006, la Cour divisionnaire a affirmé, pour la première fois, que la commissaire a le pouvoir, dans le cadre des fonctions que lui confère la loi, d'enquêter et de rendre

compte sur des plaintes pour atteinte à la vie privée déposées par des membres du public contre des institutions gouvernementales.

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION : UN RECORD

Le rapport annuel contient différentes statistiques, notamment les suivantes :

- Le nombre de demandes d'accès à l'information déposées auprès d'organismes municipaux et provinciaux en Ontario en 2006 a été de **36 739**, le nombre le plus élevé jamais enregistré, surpassant facilement le record précédent de 33 557 demandes datant de 2004. La majeure partie de cette hausse est attribuable au bond qu'a connu le nombre de demandes présentées aux administrations municipales et aux services de police.
- Le nombre de dossiers de plaintes concernant la protection de la vie privée ouverts en vertu des deux *Lois* régissant la protection de la vie privée et s'appliquant au secteur public a été de **170**, le nombre le plus élevé en neuf ans. (En 2005, on avait reçu 101 plaintes de ce genre.)
- Le nombre de dossiers de plaintes concernant la protection de la vie privée ouverts en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* a été de **183**, un autre record. (On avait reçu 102 plaintes en 2005.) Dans l'ensemble, si l'on compte les plaintes concernant l'accès aux renseignements personnels sur la santé ou la rectification de ces renseignements, c'est 269 plaintes qui ont été déposées en vertu de la LPRPS en 2006.

Parmi les autres faits saillants du rapport annuel, mentionnons des articles sur l'évolution du rôle de la commissaire, des ordonnances clés et certaines enquêtes importantes sur la protection de la vie privée, les nombreux projets couronnés de succès que le CIPVP a entrepris conjointement avec des organismes du secteur public et du secteur privé, le travail d'éducation et d'information du CIPVP ainsi que les documents qu'il a publiés en 2006.

COMMENT ÉVITER LES DOSSIERS ABANDONNÉS – PROTECTION DES DOSSIERS CONTENANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA SANTÉ

À la suite d'une ordonnance qu'elle a rendue à la fin de 2006 (HO-003, dont il est question dans la section intitulée « Protection de la vie privée – Incidents notables » de son rapport annuel), la commissaire rend également public aujourd'hui un nouveau document intitulé *How to Avoid Abandoned Records: Guidelines on the Treatment of Personal Health Information in the Event of a Change in Practice*. « Il est inacceptable qu'un dépositaire de renseignements sur la santé qui ferme son bureau abandonne des dossiers contenant des renseignements personnels sur la santé et d'autres renseignements confidentiels », a souligné la commissaire. Ces lignes directrices, qui portent sur la protection des renseignements personnels et la continuité de la gestion des documents, soulignent les responsabilités qui incombent aux dépositaires de renseignements sur la santé en vertu de la LPRPS et présentent les pratiques optimales à adopter pour faire en sorte que des dossiers de santé ne soient jamais abandonnés.

Le rapport annuel 2006 de la commissaire Cavoukian ainsi que les lignes directrices dont il est question plus haut sont maintenant accessibles dans le site Web du CIPVP à www.ipc.on.ca.

La commissaire à l'information et à la protection de la vie privée est nommée par l'Assemblée législative de l'Ontario, dont elle relève, et est indépendante du gouvernement au pouvoir. Son mandat consiste notamment à surveiller l'application des dispositions sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, ainsi qu'à informer le public sur des questions touchant l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Renseignements aux médias :

Bob Spence
Coordonnateur des communications
Ligne directe : 416 326-3939
Cellulaire : 416 873-9746
Sans frais : 1 800 387-0073
bob.spence@ipc.on.ca